

C'EST QUOI ?

Un dispositif qui permet aux **jeunes de 16 et 17 ans domiciliés à Fougères** de gagner de l'argent de poche en participant à la vie communale durant les **vacances scolaires d'été et d'automne***.

**La Ville de Fougères se réserve le droit de ne pas organiser ces sessions, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.*

POUR FAIRE QUOI ?

Participer à des petits chantiers, missions ou travaux sur l'espace public ou dans les bâtiments communaux.

AVEC QUI ?

Du personnel de la mairie de Fougères.

COMBIEN DE TEMPS ?

3h30 par jour (dont 30 minutes de pause) – de 3 à 5 jours maximum par période de vacances.

OÙ ?

Dans différents services de la mairie : espaces verts, sports, ludothèque, centre technique, bâtiments, voirie...

QUELLE CONTREPARTIE ?

3h30 = ½ journée = 15€

Max par période de vacances : 75€. Si je participe aux 2 périodes de vacances : 150€ max.

QUELLE PROCEDURE POUR S'INSCRIRE ?

Sur Internet (<https://fougères.fr/>) ou en retirant un dossier à l'accueil des Ateliers.

1. Je prépare mon dossier administratif à tout moment de l'année et je fournis les documents nécessaires :

- Fiche de renseignements (Annexe 1)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité (ou tout document qui permet de justifier son âge)
- Photocopie de l'attestation d'assuré social ou photocopie de la carte vitale (au nom du jeune)
- Contrat de participation (Annexe 2 - exemplaire à retourner)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation du représentant légal (Annexe 3)

A déposer à l'accueil des Ateliers du lundi au vendredi (9h/12h30-13h30/17h30) ou à envoyer par mail à jeunesse@fougères.fr
Contact : Service Sports et Jeunesse - Les Ateliers - 9, rue des Frères Devéria 35300 FOUGERES - Tel : 02 99 94 89 89

2. Je choisis les missions auxquelles je souhaite participer

Lorsque mon dossier administratif est complet, je reçois par mail le lien me permettant d'accéder à la plateforme en ligne où j'effectue le choix des missions que je souhaite réaliser.

Besoin d'aide ou de renseignements pour compléter le dossier ou choisir les chantiers ?

Je contacte l'accueil des Ateliers ou j'envoie un mail à jeunesse@fougères.fr



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (Annexe 1)

Je souhaite participer au dispositif argent de poche en 2021 :

Mon nom :

Mon prénom :

Mon sexe : F M

Ma date de naissance :

Mon adresse :

Mon adresse mail :

Ma situation :

collégien(ne) lycéen(ne) autre, précisez :

Mon numéro de téléphone :

Mon n° de sécurité sociale :

Le nom et prénom de mon responsable légal :

Son adresse (si différente) :

Son adresse mail :

Son numéro de téléphone :

Le nom de la personne à contacter en cas d'urgence le jour du chantier :

Son numéro de téléphone :

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à notre connaissance :

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

CONTRAT DE PARTICIPATION (Annexe 2 – exemplaire à retourner)

Ce contrat est un engagement de votre part ; lisez-le attentivement avant de le signer.

CONCERNANT LA PERIODICITE DE L'ACTIVITE

- L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires d'été et d'automne. Je peux participer au maximum à 5 demi-journées d'activités (selon les places disponibles) par période de vacances. Une demi-journée équivaut à 3h30 de présence.

CONCERNANT LA PONCTUALITE

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

CONCERNANT LA REALISATION DES ACTIVITES

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

CONCERNANT LA QUALITE DES TACHES EFFECTUEES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LA MISSION

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les usagers de la collectivité et également envers les autres participants à l'activité.
- Durant la mission, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

INDEMNISATION DE LA MISSION

- A l'issue de la mission, l'agent municipal référent en charge du suivi du chantier vérifiera sa bonne exécution et, le cas échéant, signera ma « fiche infos et indemnisation » qui me permettra de récupérer ultérieurement mon indemnité.

SANCTIONS APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCES PRECEDEMMENT

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de Poche ».
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Fougères, le

Nom, prénom et signature du participant, précédés de la mention « lu et approuvé »



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

CONTRAT DE PARTICIPATION (Annexe 2 – exemplaire à conserver)

Ce contrat est un engagement de votre part ; lisez-le attentivement avant de le signer.

CONCERNANT LA PERIODICITE DE L'ACTIVITE

- L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires d'été et d'automne. Je peux participer au maximum à 5 demi-journées d'activités (selon les places disponibles) par période de vacances. Une demi-journée équivaut à 3h30 de présence.

CONCERNANT LA PONCTUALITE

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

CONCERNANT LA REALISATION DES ACTIVITES

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

CONCERNANT LA QUALITE DES TACHES EFFECTUEES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LA MISSION

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les usagers de la collectivité et également envers les autres participants à l'activité.
- Durant la mission, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

INDEMNISATION DE LA MISSION

- A l'issue de la mission, l'agent municipal référent en charge du suivi du chantier vérifiera sa bonne exécution et, le cas échéant, signera ma « fiche infos et indemnisation » qui me permettra de récupérer ultérieurement mon indemnité.

SANCTIONS APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCES PRECEDEMMENT

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche ».
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Fougères, le

Nom, prénom et signature du participant, précédés de la mention « lu et approuvé »

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL (Annexe 3)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, (nom et prénom)

en qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat de participation auquel (nom et prénom du jeune) s'engage :

- La Ville de Fougères ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas, la gratification versée pour la participation à l'activité « Argent de Poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La Ville de Fougères s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance Responsabilité Civile lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- La Ville de Fougères, dont le maire est responsable de traitement, collecte les données de la fiche de renseignements (Annexe 1) qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour permettre la participation au dispositif argent de poche dans le cadre de l'exécution des missions qui seront confiées au jeune. Ces données seront conservées 10 ans et ne seront utilisées qu'à la seule fin de celle pour laquelle vous nous les avez confiées ; elles ne seront en aucun cas cédées ou vendues. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Fougères. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@fougeres.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.
- Je l'autorise à participer à l'opération « argent de poche » pendant les vacances scolaires
 d'été et/ou d'automne
et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire.
- Je certifie qu'il/elle est bien domicilié(e) à Fougères
- Dans le cadre des missions « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la ville de Fougères et non à des fins commerciales :
 - J'autorise les prises de vue
 - Je refuse les prises de vue

Fait à _____, le _____

Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé »